

DECISION COMMUNAUTAIRE N° 125/2022

OBJET : Marché 2022/10 : Réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre (gestion et suivi des opérations de démolition des biens) - Attribution

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°04/2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public relatif à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre (gestion et suivi des opérations de démolition des biens), paru dans le BOAMP ainsi que sur le profil acheteur du Pouvoir Adjudicateur (www.achatpublic.com), le 4 avril 2022.

Vu les offres reçues de :

- ICTP - ICE PISSARELLO, sise 254 corniche Fahnestock 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Vu l'analyse des offres effectuée,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juillet 2022.

DECIDONS

Article 1^{er} : D'attribuer le marché relatif à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre (gestion et suivi des opérations de démolition des biens), à la société ICTP - ICE PISSARELLO, sise 254 corniche Fahnestock 06700 SAINT LAURENT DU VAR, selon les pièces financières et techniques du marché.

Article 2 : Les dépenses engagées au titre de ce marché seront imputées sur le budget principal fonction 020 compte 2031 opération 20212, au titre de l'exercice 2022 et suivants.

Article 3: Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le

08 SEP. 2022

Le Président
Yves JUHEL

08 SEP. 2022



Date d'affichage :

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 avenue Villaret - 06200 MENTON

SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006-240600581/2022-09-08-125-2022-AR
Date de télétransmission : 08/09/2022
Date de réception préfecture : 08/09/2022